



**MAGNUM
PHOTOS
101
PHOTOS
POUR LA
LIBERTÉ
DE LA PRESSE**

© Dennis Stock / Magnum Photos

À l'occasion de ses vingt-cinq ans et de la 20^e Journée internationale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai, Reporters sans frontières s'est associée à la prestigieuse agence Magnum pour publier son album anniversaire : «Magnum Photos, 101 photos pour la liberté de la presse». Fondée en 1947 par des photographes illustres, Henri Cartier-Bresson, Robert Capa, Georges Rodger et David Seymour, Magnum Photos constitue une référence en matière d'intégrité photographique et de travail d'auteur.

Cet album présente 101 clichés pris par les plus grands photographes de notre siècle. À travers eux, c'est toute l'histoire politique et sociale de ces soixante-dix dernières années qui est retracée, depuis la guerre d'Espagne, en 1936, jusqu'à la récente guerre en Géorgie, en passant par le débarquement allié de 1944, les révoltes de mai 68 et la chute du mur de Berlin en 1989.

Mis en vente le jeudi 29 avril, cet album exceptionnel est vendu 9,90 €. Achetez-le, offrez-le et contribuez ainsi à l'indépendance financière et à la capacité d'action de Reporters sans frontières.

S O M M A I R E

■ AU FIL DES JOURS 2 et 3

- Le Centre des médias de Port-au-Prince.
- Les Assises de Strasbourg en novembre.
- Guy-André Kieffer : le combat continue.

■ INTERNET 4 et 5

- Des cyberféministes iraniennes ont reçu le Prix du Net-citoyen.
- La bataille pour une information libre fait rage sur la Toile.

■ LÉGISLATION 6

- Secret des sources : la loi enfin votée.

■ MISSION 7

- Enquête à Madagascar et au Zimbabwe.

■ MOBILISATION 8

- Stéphane et Hervé, otages en Afghanistan : Non au silence.

Le courrier

NUMÉRO 24
MARS
AVRIL
MAI 2010
PRIX : 1,50 €

de Reporters sans frontières

La révolution numérique représente un véritable défi pour les médias traditionnels et les pouvoirs en place. Internet a changé notre rapport à l'information, nos relations sociales, notre manière de penser, de nous mobiliser. Nous disposons d'une information immédiate, en surabondance, de sources multiples et variées. Plus besoin d'attendre la sacro-sainte messe du journal télévisé du soir pour connaître les principaux événements du jour, l'actualité nous est balancée à la figure à raison d'images, de vidéos, de tweets, d'applications et de posts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Plus seulement par des professionnels, mais aussi par de parfaits inconnus qui s'auto-proclament - à tort ou à raison - citoyens journalistes.

Le Web est d'ailleurs fustigé pour cela. Les acteurs d'Internet sont accusés de fragiliser le modèle économique de la presse classique en détournant l'attention et les budgets des annonceurs, en offrant un contenu gratuit infini à ces internautes qui prennent l'habitude que tout leur soit offert. Dans cette jungle de contenus, ou ce forum d'opportunités, les défis sont nombreux pour mettre en avant une information de qualité qui ne cède pas à l'immédiateté ou au sensationnel. Difficile pour tous ces supports en ligne d'acquiescer la confiance et la fidélité d'internautes sans cesse sollicités. Mais si le Web est en partie alimenté de rumeurs, l'autorégulation fonctionne aussi à plein régime. Un blog disparaît souvent rapidement du paysage si ses informations se révèlent fausses, s'il n'est pas alimenté régulièrement.

Dans nos démocraties, le débat tourne donc beaucoup autour de la question des dangers d'Internet pour les médias traditionnels. Le Web est aussi souvent réduit - parfois même par nos politiques - à un repaire de pédophiles et de criminels. En revanche, les pays où l'accès à l'information est limité, où les médias traditionnels n'ont pas su ou pu s'ériger en quatrième pouvoir, ont une perspective différente sur la question.

Internet y est vu comme un outil formi-

dable pour les libertés, une plateforme aux perspectives infinies pour l'échange d'informations et d'opinions. Désormais, la défense de la liberté de la presse passe aussi par la promotion du libre échange d'informations sur la Toile.

Dans de nombreux pays où les médias sont contrôlés par l'État, les blogueurs et les journalistes en ligne sont ceux qui abordent des sujets sensibles, d'intérêt général, et qui mènent les enquêtes de fond que les journalistes traditionnels ne peuvent ou n'osent mener. En Chine, le blogueur Zola s'est distingué par sa couverture de questions d'ordre social, telles les délocalisations. Le journaliste en ligne Huang Qi a dénoncé la responsabilité des autorités dans l'effondrement des écoles à la suite du tremblement de

terre du Sichuan. A Cuba, Yoani Sanchez explore les difficultés de la vie au quotidien. En Egypte, Wael Abbas a obtenu la condamnation d'officiers de police après avoir diffusé sur son blog des vidéos de torture dans des commissariats. Ce sont ces blogueurs et ces journalistes en

ligne - les nouveaux porte-étendards de la liberté d'information - qui nous inspirent dans notre combat quotidien pour la liberté d'expression sur le Net.

Lucie MORILLON

É D I T O

Sur le Net les nouveaux porte-étendards de la liberté

Reporters sans frontières tiendra son assemblée générale annuelle le 21 juin 2010, à partir de 20 h précises, au cinéma Le Grand Action, 5 rue des Écoles, 75005 Paris.

Ordre du jour

- Présentation et vote des rapports moral, d'activité et financier.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Dominique Gerbaud (Président), Jean-Michel Boissier (Trésorier), Daniel Junqua (Vice-président) et Jacqueline Papet (membre du bureau).
- Ratification de la cooptation d'Odile Marquant.
- Fixation du montant des cotisations.
- Adoption du règlement intérieur du CA.

L'assemblée sera suivie de la diffusion de La Vida Loca, de Christian Poveda.



■ **UN NOUVEAU DIRECTEUR DE RECHERCHE** – GILLES LORDET a intégré en janvier 2010 le secrétariat international de Reporters sans frontières en tant que Directeur de la

recherche. Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes et d'un MBA obtenu à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), il part en 1995 en Indonésie, comme coopérant du service national pour travailler à l'Alliance française de Yogyakarta. Il fonde ensuite Indonesian Press Review, un service de presse à l'intention des organisations internationales, du corps diplomatique et des entreprises implantées en Indonésie. De retour en France, il collabore à *La Lettre des Achats*, journal économique professionnel. En 2005, il prend en charge la communication pour les opérations internationales de la Croix-Rouge française. En poste en Indonésie, en Inde et au Sri Lanka, il couvre l'ensemble des programmes humanitaires dans le Sud-Est asiatique, ainsi que les opérations au Moyen-Orient.

■ **MOUVEMENT DE PERSONNEL** – Après avoir vécu dix ans à Londres et travaillé comme assistante de projet à Urban Age Programme, London School of Economics, Alexandra Marchand, 28 ans, a rejoint l'équipe du secrétariat international pour assurer l'accueil. Elle est aussi en charge des campagnes de recrutement des adhérents en France.

- Delphyne de Peretti, 30 ans, diplômée d'un Master en communication, vient renforcer le service communication auprès de Karine Larue et d'Alexandre Jalbert. Après des débuts dans la publicité et un séjour de 18 mois à Londres, elle s'occupe de la communication événementielle de Reporters sans frontières.

■ **FRANCE-RUSSIE : LE « OFF »** – Pour célébrer leur amitié, la France et la Russie ont décidé de se rendre mutuellement hommage en 2010. De très nombreuses manifestations, particulièrement dans le domaine culturel, jalonnent dans les deux pays cette «année de la Russie en France» et cette «année de la France en Russie». Une telle initiative est par essence louable mais les festivités, les rencontres, les débats officiels qui la marqueront laisseront dans l'ombre des réalités dérangeantes, particulièrement le sort sombre réservé aux défenseurs des droits de l'homme en Russie et les atteintes aux libertés, notamment d'expression et de presse, pour lesquelles ils combattent. Reporters sans frontières, ACAT-France (Action des chrétiens contre la torture), Amnesty International France et La Maison d'Europe et d'Orient ont annoncé début janvier la constitution d'un collectif du «off» de l'Année France-Russie qui s'efforcera, en contrepoint des manifestations officielles, de témoigner sur ces réalités.

■ **WIN TIN, UNE VIE DE DISSIDENT** – Ce livre co-édité par Michel Lafon, RFI et Reporters sans frontières, présente le témoignage du célèbre journaliste birman, Win Tin, 79 ans, recueilli par Sophie Malibeaux, journaliste à RFI. A lire absolument. En vente partout : 18,90 €

URGENCE Accueil, échanges et formations au Centre des médias de Port-au-Prince

Mis en place avec le soutien de l'entreprise de télécommunications canadienne Québecor et avec l'appui du gouvernement haïtien une dizaine de jours après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le Centre opérationnel des médias de Port-au-Prince accueille chaque jour une vingtaine de professionnels des médias haïtiens. Le Centre met à la disposition de ses utilisateurs une douzaine d'ordinateurs, deux connexions satellitaires et une salle de conférences permettant d'accueillir 40 personnes. Il est placé sous la direction de Ives-Marie Chanel, directeur de l'agence Mediacom, assisté de Claude Gilles, correspondant haïtien de Reporters sans frontières. Les journalistes viennent y rédiger des articles et les mettre en ligne, consulter les sites de références ; les photographes mettent en forme et envoient leur travail. Aux journaux et aux radios dont les bureaux sinistrés par le séisme ne peuvent accueillir leurs journalistes, le Centre médias offre une salle de presse alternative.

Le Centre est également un lieu de rencontre avec les journalistes internationaux et les humanitaires. L'UN OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) y organise une réunion hebdomadaire qui rassemble des organisations comme MSF, l'Unicef et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Internews mène au centre, depuis début avril, des sessions de formation ; l'AFP doit prendre le relais au mois de mai avec l'envoi de deux formateurs. Elle prévoit également de mettre à disposition le fil de l'agence.

En deux mois, le Centre est devenu un lieu important pour les journalistes haïtiens - qui s'y retrouvent, s'y forment, échangent sur le métier et l'actualité – ainsi que pour les humanitaires impliqués dans la reconstruction des médias. – G.L.

⇒ Le Centre est situé rue Cheriez, dans le quartier du Canapé-Vert. Contact : + 1 514 664 8695



Le bâtiment du Centre, rue Cheriez



Réunion de travail avec les humanitaires

Les « Assises » à Strasbourg en novembre

Les Assises internationales du journalisme et de l'information se tiendront du 16 au 18 novembre à Strasbourg, accueillies pour la deuxième fois par le Conseil de l'Europe qui célèbre cette année le 60^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Trois jours pour débattre des nouvelles pratiques du métier - de Twitter à facebook -, s'interroger sur la transmission du journalisme et son apprentissage, discuter d'éthique en ciblant sur les conséquences du code dit «Frappat»* sorti des États Généraux de la presse écrite en 2009, réfléchir aux moyens d'offrir la qualité de l'information au public qui la réclame.

Ce public, au cœur des préoccupations de cette quatrième édition des Assises, joue un rôle multiple : hier récepteur, aujourd'hui acteur de l'information, parfois financeur et toujours plus exigeant sur la prise en compte de ses préoccupations et de ses centres d'intérêt. Comment ne pas relever que l'initiateur de la manifestation, Jérôme Bouvier, est devenu ces derniers mois le médiateur de Radio France et donc l'interface entre les auditeurs et la rédaction. Plusieurs événements confirmeront la vocation internationale des Assises : outre la présence d'une cinquantaine de journalistes européens conviés par le Conseil de l'Europe, l'Allemagne sera cette année l'invitée de la manifestation. Un hommage sera également rendu à toutes celles et tous ceux qui se battent pour que survive la liberté d'expression en Iran, en partenariat étroit avec RSF. Cet hommage se traduira par une exposition de dessins et par des rencontres avec la diaspora en exil. – J.P.

*Bruno Frappat a animé le groupe chargé de faire la synthèse des chartes ou codes existants pour proposer un nouveau modèle susceptible d'être accepté à la fois par les journalistes et les éditeurs.

⇒ Inscriptions et informations : <www.journalisme.com>

Guy-André Kieffer : le combat pour la vérité continue

A l'occasion du sixième anniversaire de l'enlèvement le 16 avril 2004, à Abidjan, du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, deux conférences de presse ont été organisées simultanément, le 15 avril 2010, à Paris et à Abidjan. À Paris, dans les locaux de Reporters sans frontières, Bernard et Eric Kieffer, les frères du journaliste, et Canelle, sa fille, se sont exprimés aux côtés de Jean-François Julliard, secrétaire général de l'organisation et de Me Alexis Gublin, avocat à la Cour, représentant les familles. À Abidjan, la conférence de presse avait lieu à la Maison de la Presse, à l'initiative du Collectif ivoirien «Vérité Guy-André Kieffer».

Dans le même temps, plusieurs affiches de format 4m x 3m ont été placardées sur des panneaux publicitaires, en plusieurs endroits fréquentés d'Abidjan. Elles comportent le texte suivant : «16 avril 2004 – 16 avril 2010 : 6 ans déjà que notre ami et confrère Guy-André Kieffer a disparu à Abidjan». A l'initiative du Collectif ivoirien «Vérité Guy-André Kieffer» et de Reporters sans frontières, le même visuel, comprenant également la mention «Où est-il ?», a été publié en avril dans plusieurs titres de la presse ivoirienne.

Incarcéré depuis le 17 octobre 2007, Jean-Tony Oulaï, un Ivoirien soupçonné d'avoir dirigé le commando responsable de la disparition du journaliste franco-canadien, a été libéré le 16 avril



à la suite d'une décision d'un juge des libertés et de la détention, confirmée par la cour d'appel de Paris. Paradoxalement, cette décision devrait permettre la poursuite de l'enquête, la détention provisoire ne pouvant excéder trois ans en matière criminelle. Sa prolongation aurait risqué d'entraîner la clôture de l'enquête. M^e Alexis Gublin, l'avocat de la famille Kieffer, s'est donc réjoui de cette libération. «Maintenant, nous sommes libres, nous n'avons plus d'échéances, de nombreuses investigations vont pouvoir être menées à bien», s'est-il exclamé en précisant qu'il ne s'agissait pas de «s'acharner sur Oulaï ou quelques exécutants mais de remonter aux commanditaires.»

Jean-François Julliard s'est montré moins optimiste. Il craint que l'affaire ne s'enlise, les blocages ne pouvant être dépassés que si la France et la Côte d'Ivoire affichent plus de «volonté politique».

Le Prix Quemener pour «Torture made in USA»

Du 24 au 28 mars, Le Touquet-Paris Plage a accueilli la 17^e édition du Festival international du grand reportage et du documentaire de société, autrement dit le FIGRA, l'un des grands rendez-vous de la profession. La manifestation, organisée sous la direction de Georges Marque-Bouaret, a connu cette année un retentissement médiatique particulièrement important et les spectateurs ont afflué massivement au Palais de l'Europe. Reporters sans frontières, partenaire de longue date de cette rencontre, était une nouvelle fois présente. Le prix Olivier Quemener, créé pour honorer la mémoire de ce journaliste français assassiné en 1964 dans la Casbah d'Alger, est parrainé par notre organisation. Il récompense une œuvre remarquable au titre des valeurs humanitaires et des droits de l'homme. Il a été décerné cette année au film de Marie-Monique Robin, «Torture made in USA», une enquête méthodique, rigoureuse, implacable, sur la façon dont les dirigeants de la Maison Blanche, au plus haut niveau, ont décidé, quelques heures seulement après l'attentat du 11 septembre, de mettre les forces américaines hors la loi internationale en les affranchissant des obligations des Conventions de Genève.

Des centaines de juristes ont été mobilisés pour rédiger des textes autorisant et même préconisant l'usage de la torture envers les prisonniers faits en Irak et en Afghanistan. Marie-Monique Robin démontre ainsi que les actes de barbarie commis à la prison d'Abou Ghraib en Irak et photographiés par des témoins qui les ont révélés, n'étaient pas, comme la Maison Blanche a voulu le faire croire, l'œuvre de quelques brebis galeuses, mais s'étaient déroulés dans le cadre d'une politique décidée au plus haut sommet de l'État. Elle montre aussi que l'élaboration de cette politique avait fait l'objet de mises en garde du Département d'État mais aussi des chefs des trois armées, soucieux de préserver l'honneur et la crédibilité des forces de sécurité.

En raison de dissensions avec le producteur, Galaxie Presse, qui souhaite, pour des raisons financières, ramener la durée ce film de 85' à 52', ce que refuse la réalisatrice, ce film exceptionnel n'a pas été diffusé à la télévision mais Médiapart l'a programmé du 19 octobre au 19 décembre 2009 en partenariat avec ACAT-France, Amnesty International et Human Rights Watch. Le jury du Figra, présidé par Yves Boisset, a par ailleurs décerné le Grand Prix au film également remarquable de Jean-Paul Mari et Franck Dhelens, «Sans blessures apparentes» qui retrace le parcours de cinq personnes, trois militaires, une humanitaire et un journaliste, victimes de graves blessures psychiques à la suite de leur engagement sur le terrain dans des zones de conflit. – D.J.



La remise du prix Albert Londres récompense Delphine Saubaber et Jean-Robert Viallet

Le jury du Prix Albert Londres a voulu rendre hommage aux journalistes exilés qui ont payé cher le fait d'avoir mis «la plume dans la plume», comme le préconisait Albert Londres. Le 72^e Prix a été remis le 3 mai à la Maison des journalistes en présence du secrétaire général de la Francophonie, Abou Diouf, du ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand et du Maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Delphine Saubaber, journaliste à l'Express, et Jean-Robert Viallet, de France 3, sont les heureux lauréats de ce prestigieux prix. La première a été récompensée dans la catégorie «Prix de la presse écrite» pour différents reportages publiés dans le célèbre mensuel, le second dans la catégorie «Prix audiovisuel», pour sa série documentaire intitulée «La mort du travail».

Le même jour, Presstalis (ex-NMPP) installait rue Cauchy, devant la MDJ un kiosque géant de la liberté de la presse présentant presse nationale, régionale et internationale.

■ **CARQUEFOU** – Les 11^e Rencontres Internationales du Dessin de Presse (RIDEP) qui se sont tenues du 19 au 24 janvier ont été marquées par une table ronde organisée par Reporters sans frontières sur «le grand reportage au féminin». Nathalie Nougayrède (Le Monde), Patricia Alléonières (TF1-LCI) et Serge Kovacs (France 3) ont décrit pendant près de deux heures, devant une salle comble et passionnée, leur quotidien, raconté des anecdotes et donné leur vision du journalisme.

■ **VALENCE** – Alain Le Gougec, administrateur de RSF, a participé le 25 mars à une grande table ronde publique organisée au cinéma «Le Navire» sur le thème «Journalistes sous contrôle : quelle liberté pour la presse et l'expression dans le monde en 2010 ?» Le débat, animé par le journaliste Pierre Louis Berger et auquel ont participé Jean Kehayan, président d'honneur du Club de la presse de Marseille, et Mireille Clapot, représentant Amnesty International, avait été précédé de la projection du film «Lettre à Anna». La soirée était organisée par le Club de la presse de Drôme-Ardèche.

■ **AIX-LES-BAINS** – Jacqueline Papet, membre du bureau de Reporters sans frontières a représenté l'organisation au 30^e congrès de l'Union des Clubs de la Presse de France organisé du 22 au 25 avril par le Club de la presse des pays de Savoie.

■ **ARCHIVES** – Chaque mois, à partir du 3 mai, vous pourrez découvrir sur www.rsf.org et sur www.ina.fr un retour en images sur l'histoire de la censure à travers les archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) commentées par les chercheurs de Reporters sans frontières au fil de l'actualité.

■ **PARTENARIAT AVEC L'ESSEC** – La promotion 2010 de l'Executive MBA de l'ESSEC s'est associée à Reporters sans frontières pour mener à bien, à partir du 3 mai, l'opération «Article 19, les mots et l'image». En présence d'un journaliste et d'étudiants de l'ESSEC, des présentations conçues de manière interactive seront organisées dans des classes de CM1, CM2 et 6^e sur le thème «Médias d'information et liberté de la presse» pour les sensibiliser à ce sujet. Inscriptions en ligne sur www.art19.fr.

Des cyberféministes iraniennes ont reçu le Prix du Net-citoyen

Reporters sans frontières a donné le coup d'envoi de la Journée mondiale contre la cyber-censure, célébrée chaque 12 mars, en décernant le jeudi 11 mars le premier Prix du Net-citoyen aux cyberféministes iraniennes du site «Changement pour l'égalité» (www.we-change.org). Militante, journaliste et blogueuse, Parvin Ardalan, l'une des fondatrices du site, a reçu le prix des mains du journaliste français Jean-Marie Colombani, ancien PDG du *Monde* et fondateur du site «Slate.fr». La cérémonie, organisée en partenariat avec Google France, a eu lieu dans le salon d'honneur du géant du Web, avenue de l'Opéra. «Ce partenariat est d'autant plus significatif, a indiqué d'entrée de jeu Dominique Gerbaud, président de RSF, qu'il n'allait pas de soi, les journalistes se méfiant de tous les pouvoirs hégémoniques, que ce soit le pouvoir d'un régime ou celui d'une société commerciale qui a des prétentions hégémoniques. Mais, a-t-il poursuivi, le fait est que Google et Reporters sans frontières mènent un combat commun et essentiel pour la libre circulation de l'information.» Jean-François Julliard, pour sa part, a exprimé son bonheur de voir ce premier prix du Net-citoyen remis à des blogueuses iraniennes. «Internet, a dit le secrétaire général de l'organisation, a largement contribué à la défense des libertés et de la démocratie en Iran depuis la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad, en juin 2009. L'immense majorité des images diffusées lors de ces événements ont été transmises grâce au Web. La blo-

gosphère iranienne est très active et mérite d'être fortement soutenue. Sans ces Net-citoyens courageux et déterminés, nous serions privés d'une information indispensable à la compréhension de notre monde.» «La liberté d'expression, a déclaré à son tour David Drummond, senior vice-président de Google, est un élément fondamental qui permet de donner plus de pouvoir aux individus. Chez Google, nous travaillons à ce que plus d'informations, plus de choix et plus de contrôle soient donnés aux internautes dans un maximum de pays. Soutenir le prix du Net-citoyen avec Reporters sans frontières, et récompenser aujourd'hui le courage du collectif *Changement pour l'égalité*, est une nouvelle opportunité de faire valoir ce en quoi nous croyons profondément.»

Conçu par une vingtaine de femmes, la plupart blogueuses et journalistes, le site *Changement pour l'égalité* (www.we-change.org) a vu le jour en septembre 2006 pour promouvoir une campagne de mobilisation à propos de lois discriminatoires envers les femmes. Quatre ans plus tard, le site est devenu une source d'information de référence sur le droit des femmes dans la société iranienne. Dans un pays gouverné par le fondamentalisme, l'activité de ces «cyber-féministes» a, par exemple, permis de remettre en cause un projet de loi facilitant la polygamie et de développer la société civile iranienne. À ce jour, plus de cinquante militantes ont été convoquées, arrêtées et emprisonnées depuis le lancement du site. – D.J.

Parvin Ardalan : «L'existence même de notre site est une victoire en soi !»

«Notre activité de féministes se confond avec notre activité dans le réseau.» Le collectif «Changement pour l'égalité» avait à l'origine pour mission de rassembler un million de signatures pour obtenir la modification de lois discriminatoires envers les femmes, lois concernant la famille, le mariage, le divorce, la peine de mort. Bloqué à vingt-deux reprises pour atteinte à la sécurité nationale, le site a su, chaque fois, renaître ; l'initiative n'a jamais cessé de prendre de l'ampleur.

Qui fait partie du mouvement «Changement pour l'égalité» ?

C'est une nébuleuse. Le site et sa gestion sont très décentralisés. Les participants sont des personnes privées, des blogueurs, des organisations localisées en Iran, en France, en Suède, à Dubaï, aux États-Unis et encore ailleurs. Il y a des intervenants et des partenaires que je n'ai jamais vus. Quand je suis arrivée en Suède, j'ai rencontré pour la première fois des hommes et des femmes qui collaborent avec nous depuis plusieurs années et portent notre campagne «*One million signatures demanding change for discriminatory laws*» (Un million de signatures pour demander le changement des lois discriminatoires).

Est-ce que l'apparition du Net a changé la nature de votre combat ?

Dans le contenu non : les messages, les revendications sont les mêmes. Nous nous battons toujours pour des réformes juridiques sur le statut de la femme, et à terme pour l'égalité des sexes : en Iran, une jeune fille peut être mariée dès l'âge de neuf ans, mais elle n'obtient la majorité civile qu'à seize. Une femme n'a pas le droit de divorcer, elle n'a pas le droit de voyager à l'étranger sans l'autorisation de son mari... Sur le fond, notre combat est le même.

Mais au niveau de la méthode, des relations que nous entretenons avec le monde, et entre nous au sein de notre organisation, oui, il y a eu beaucoup de changements. Je



Jean-Marie Colombani remet le prix à Parvin

suis journaliste, vous savez. Le monde des médias en Iran est un monde d'hommes. Quand nous avons commencé notre travail de militantes en publiant une newsletter sur papier, illégale bien sûr, ce n'était pas simple. Le Net nous a permis d'avoir un espace à nous, uniquement réservé aux femmes. Nous avons commencé à véritablement féminiser notre mouvement. Et puis le Net autorise une organisation très horizontale. Il n'y a aucune hiérarchie. Pas de verticale du pouvoir. Désormais, notre activité de féministes se confond avec notre activité dans le réseau.

« Internet nous a fédérées »

Notre mouvement a commencé avec plusieurs initiatives isolées. Je dirigeais ma propre organisation de lutte contre les violences conjugales. Nous manifestions et nous n'étions en contact avec des associations amies qu'au moment des mobilisations. Internet nous a fédérées et nous a permis de communiquer ensemble en dehors des manifestations, tout en contournant la surveillance policière. Le mouvement «*One million signatures*» a vu le jour un mois après le lancement du site et a été inspiré de l'exemple marocain, où le code familial a été réformé en 2006, dans ce pays, à l'initiative du gouvernement, et où la société civile avait également cherché à obtenir un million de signatures pour sa modernisation.

Votre mouvement compte-t-il déjà des victoires ?

Je pense que l'existence même de notre mouvement, de notre site, l'ampleur qu'il a prise depuis 2006, est une victoire en soi. L'avenir est assez clair pour nous. Nous prenons part à la démocratisation de la société iranienne. Quand le «Mouvement vert» a commencé, suite à la réélection du président Mahmoud Ahmadinejad le 12 juin 2009, nous avons pu observer l'essor d'une conscience politique dans la population. Quelque chose qui était en sommeil depuis plusieurs années. Nous rejoignons totalement ce mouvement - même si nos revendications sont plus spécifiques - dans la mesure où nous proposons, nous aussi, un contre-pouvoir.

Êtes-vous toujours inquiétée par la justice iranienne ?

Je suis actuellement sous le coup de trois sanctions. J'ai été condamnée à trois ans et demi de prison avec sursis pour avoir agi contre la sécurité nationale iranienne en organisant des manifestations. J'ai eu deux autres condamnations, l'une à 6 mois de prison, transformée, en appel, en prison avec sursis, et l'autre à 2 ans, avec sursis toujours, pour avoir travaillé contre la nation par mon activisme. Dernièrement, ils ont mis beaucoup de pression sur les activistes de notre mouvement, notamment juste avant le 8 mars, Journée internationale des femmes.

Vous habitez actuellement en Suède. Pour quelles raisons ?

Oui, j'y vis depuis trois mois. J'ai été interdite de sortie du territoire iranien pendant deux ans et quand l'interdiction a été levée, j'ai gagné Stockholm pour des raisons médicales. J'étais également invitée par la Fondation Olaf Palme et le magazine féministe *Bang*. Je n'ai pas encore décidé de ce que je ferai dans les prochains mois et il est fort probable que je resterai en Suède pour suivre mon traitement. Je continue évidemment mes activités au sein de «Changement pour l'égalité».

Propos recueillis par Gilles Lordet

La bataille pour une information libre fait rage sur la Toile

A l'occasion de la troisième Journée mondiale contre la cybercensure, célébrée chaque année le 12 mars par Reporters sans frontières, l'organisation a publié une nouvelle liste des «ennemis d'Internet», ces pays qui restreignent l'accès de leurs citoyens à l'information en ligne. Une liste de «pays sous surveillance», dont l'attitude vis-à-vis d'Internet suscite une certaine inquiétude, a également été rendue publique. La journée a constitué aussi l'occasion de faire le bilan sur la place d'Internet dans la société de l'information. La bataille pour une information libre se joue de plus en plus sur la Toile. La tendance générale qui se dessine est celle d'un renforcement du contrôle par un nombre grandissant de pays, mais aussi d'un accroissement des capacités de mobilisation de net-citoyens plus inventifs et plus solidaires.

Cette année encore, les pires violateurs de la liberté d'expression sur le Net ont été l'Arabie saoudite, la Birmanie, la Chine, la Corée du Nord, Cuba, l'Égypte, l'Iran, l'Ouzbékistan, la Syrie, la Tunisie, le Turkménistan et le Viêt-nam. Ils utilisent différentes tactiques : certains empêchent leurs citoyens d'avoir accès à Internet en jouant sur les problèmes de coût et d'infrastructure, d'autres optent pour un filtrage massif des sujets sociaux et politiques et pour un harcèlement des blogueurs et des journalistes en ligne.

La Turquie et la Russie, par ailleurs, ont fait leur entrée dans la liste des «pays sous surveillance». En Russie, la menace d'arrestations et de poursuites pèse en permanence sur les blogueurs. Les autorités n'hésitent pas à bloquer les sites qu'elles qualifient d'«extrémistes». La propagande du régime est de plus en plus présente sur la Toile. En Turquie, les sujet tabous tournent principalement autour de la personnalité et de l'action d'Atatürk, de la place et du rôle de l'armée dans la société, de la question des minorités (kurde et arménienne notamment) et de «la dignité de la Nation». À ce titre, plusieurs milliers de sites sont bloqués, dont YouTube. Les blogueurs et internautes qui s'expriment librement sur ces sujets s'exposent à des représailles, notamment judiciaires.

Les gouvernements répressifs s'en prennent à la capacité de mobilisation de la Toile

Le succès des réseaux sociaux fait d'Internet non seulement un espace d'échanges d'informations, mais aussi un moyen de mobilisation, un moteur de la contestation. Une simple vidéo sur YouTube – Neda en Iran ou la marche safran des moines birmans – peut suffire à exposer au monde entier les abus de gouvernements. Facebook est devenu un lieu de manifestation et de rassemblement pour les militants, par exemple égyptiens ou vietnamiens, empêchés de descendre dans la rue. La société civile trouve là un terrain favorable où elle peut s'exprimer.

Les pays répressifs ont répliqué et renforcé le

contrôle de cet espace, de plus en plus considéré par les dirigeants comme potentiellement dangereux pour la stabilité de leurs régimes. Au total, tous pays confondus, on dénombre, au moment où cet article est publié, près de 120 net-citoyens en prison pour s'être exprimés sur la Toile. Un chiffre record. La Chine, le Viêt-nam, l'Iran les enferment certes pour les réduire au silence, mais aussi pour pousser à l'autocensure ceux qui seraient tentés de les imiter.

Les logiciels de filtrage sont de plus en plus sophistiqués, la liste des sujets censurés s'allonge, que ce soit en Chine, en Tunisie ou en Iran. Tous les moyens sont bons. Au pays des mollahs, le régime abaisse la vitesse de la bande passante avant les grandes manifestations de l'opposition pour empêcher la diffusion de vidéos embarrassantes. La surveillance de type Big Brother s'étend et les cyberpolices voient leurs effectifs grossir.

Internet et les démocraties

Les démocraties occidentales n'échappent pas à cette tentation de régulation du Net. Le combat contre la pédopornographie, la lutte contre les atteintes au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, ont justifié l'adoption de mesures répressives. Des lois et des décrets, ou bien ont été d'ores et déjà adoptés, ou bien sont en cours d'examen, en Australie, en France, en Italie, en Grande-Bretagne notamment. Au niveau international, l'accord ACAC (Accord commercial anti-contrefaçon), destiné à lutter contre cette pratique, est négocié de manière confidentielle, sans consultation de la société civile. Il pourrait instaurer des mesures potentiellement liberticides telle l'instauration d'un système de filtrage sans passer par une décision de justice.

La riposte des internautes

Face à cette recrudescence de la répression, les internautes ne baissent pas les bras. Les blogueurs commencent à se regrouper en associations, au Maroc ou en Russie par exemple. Ils mènent, en Chine, et en Russie, des campagnes de dénonciation de la corruption des autorités locales. Ils dénoncent en Syrie, au Bélarus, des décisions politiques contestées par la société. Ils se regroupent pour obtenir la libération de ceux des leurs qui sont arrêtés.

Les internautes apprennent aussi à mieux se servir des proxies et autres outils de contournement de la censure pour avoir accès aux contenus interdits. Ils bénéficient de l'aide de groupes de développeurs qui mettent au point des outils utilisés dans le monde entier, même s'ils ont été initialement développés en direction de communautés particulières.

Cyberdiplomatie et cybercommerce

Les pressions internationales jouent leur rôle dans cette stratégie de façonnement du visage de l'Internet de demain. Les intérêts géostratégiques



La Chine détient le record du nombre de net-citoyens emprisonnés avec 72 détenus. Parmi eux, le célèbre défenseur de la liberté d'expression, Liu Xiaobo (notre photo), condamné le 25 décembre 2009 à 11 ans de prison pour avoir exprimé en ligne son désir de démocratie au travers de la Charte 08. La peine a été confirmée en appel le 10 février 2010. Lancée le 8 décembre 2008, à la veille du 60^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte 08 a été élaborée sur le modèle de celle diffusée en 1997 par des dissidents tchécoslovaques. Elle compte aujourd'hui plus de 10 000 signatures.

des grandes puissances s'expriment aussi sur le Web. Les Etats-Unis ont érigé, en janvier 2010, la liberté d'expression sur Internet en priorité de leur politique étrangère.

Les appels se multiplient pour que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) examine la question de la censure en ligne comme barrière aux échanges économiques. La lutte contre la ségrégation numérique a des conséquences sur la liberté d'expression, mais elle n'est pas qu'une question de droits de l'homme.

Lucie Morillon

Le courrier de Reporters sans frontières

Publication trimestrielle
Prix 1,5 € - Abonnement un an : 5 €
Commission paritaire n° 1209 G 85769
Directeur de la publication : Jean-François Julliard
Rédacteur en chef : Daniel Junqua assisté de Delphine de Peretti
Réalisation et impression : Editions Mimosa
262, avenue Maurice Planès - 34077 Montpellier
Edité par Reporters sans frontières
Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique
47, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél : 01 44 83 84 84 - Mail : rsf@rsf.org - Site : www.rsfo.org

Secret des sources : la loi enfin votée

Mieux vaut tard que jamais ; la loi sur le secret des sources a été promulguée dans la plus grande discrétion alors que les médias la réclamaient et l'attendaient depuis des années.

La loi relative à la protection du secret des sources des journalistes a été votée le 21 décembre 2009, lors de la trêve des confiseurs, et promulguée le 4 janvier 2010 dans la plus grande discrétion. C'est pourtant la première loi de l'année (Loi n° 2010-1).

RSF ne peut que se réjouir très vivement de voir ainsi aboutir dix ans d'efforts. En effet, notre association n'a cessé d'attirer l'attention des gardes des Sceaux successifs sur la nécessité de doter la France d'une véritable protection de ce secret pour se conformer à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. En 2004, une table ronde sous l'égide de RSF réunissait magistrats, hauts fonctionnaires, avocats et journalistes. Elle aboutissait à un rapport adressé au Gouvernement, resté sans suite. En 2007, le candidat Nicolas Sarkozy promettait une réforme. Devenu Président, il déclarait le 8 janvier 2008 : « *Un journaliste digne de ce nom ne donne pas ses sources, chacun doit le comprendre, chacun doit l'accepter. En 2008 on fera ce texte.* » Il a fallu attendre deux ans pour que cette promesse se concrétise. Pourtant, dès mars 2008, Rachida Dati, garde des Sceaux, présentait un projet de loi discuté puis voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 15 mai 2008, et par le Sénat le 5 novembre 2008. Ce dernier texte vient d'être repris pratiquement mot pour mot. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors que la France, condamnée en 1999 dans l'affaire dite du « Canard enchaîné » (Fressoz et Roire c/ France, 21 janvier 1999) l'a été une seconde fois en 2007 dans celle des « Écoutes de l'Élysée » (Dupuis et autres c/ France, 14 juin 2007) ?

De nouvelles garanties et protections

L'avancée la plus significative du texte est l'affirmation de la protection du secret des sources en tête de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - à l'article 2. Tout un symbole. Jusqu'alors, les seules dispositions figuraient depuis 1993 au détour de deux articles du code de procédure pénale (art. 56-2 et 109 al. 2).

Parmi les différentes mesures inscrites dans la loi, on peut citer :

- Une définition du journaliste plus large et donc plus protectrice que celle donnée par le code du travail, grâce à la modification du projet de loi introduite par le Conseil d'État qui a supprimé l'exigence d'une activité professionnelle exclusive ou prépondérante à laquelle s'ajoute la protection de « *toute personne qui, en raison de ses relations habituelles avec un journaliste, peut détenir des renseignements permettant d'identifier ces sources* », ce qui traduit la volonté du législateur d'éviter les atteintes indirectes.

- Une protection accrue en matière de témoignage, non plus seulement devant le juge d'instruction mais

aussi devant la cour d'assises et le tribunal correctionnel.



- Des garanties notablement élargies en matière de perquisition : le nouveau texte de l'article 56-2 du code de procédure pénale protège non seulement les locaux de l'entreprise de presse et de l'entreprise de communication audiovisuelle comme auparavant, mais aussi ceux des entreprises de communication au public en ligne, des agences de presse et de leurs véhicules professionnels ; de plus le domicile du journaliste bénéficie de la même protection, ce qui constitue un réel progrès. Comme auparavant, les perquisitions ne peuvent être effectuées que par un magistrat, mais désormais sur la base d'une décision écrite et motivée et suivant une procédure très détaillée (et parfois compliquée) qui permet à la personne présente de s'opposer à la saisie d'un document ou de tout objet, ceci de manière à « *veiller à ce que les investigations conduites [...] ne portent pas atteinte au secret des sources* ».

- Enfin, lors d'un procès en diffamation, le journaliste poursuivi peut désormais produire, pour prouver sa bonne foi ou la vérité des faits diffamatoires, « *des éléments provenant d'une violation du secret de l'enquête ou de l'instruction ou de tout autre secret professionnel* », sans s'exposer à des poursuites pour recel, ce qui entérine la jurisprudence de la cour de cassation (11 février 2003) et de la Cour européenne des droits de l'homme (Dupuis et autres c/ France, 14 juin 2007).

La loi contient toutefois quelques aspects négatifs.

Le législateur n'a pas voulu supprimer de façon générale le délit de recel qui continue à menacer les journalistes.

La protection accordée aux journalistes n'est pas absolue. Une atteinte directe ou indirecte peut être légitimée « *si un impératif prépondérant d'intérêt*

public le justifie et si les mesures envisagées sont strictement nécessaires et proportionnées au but poursuivi », une disposition certes dans la lignée de la jurisprudence européenne, mais suffisamment vague pour laisser place à des interprétations extensives.

A noter toutefois que le texte (art.2 al. 3) précise que « *cette atteinte ne peut en aucun cas consister en une obligation pour le journaliste de révéler ses sources* ».

En résumé de grands espoirs, mais seule la pratique dira quels bénéfices réels les journalistes pourront en retirer.

**Diane de Bellescize
Martine Ostrovsky**

Les textes (extraits)

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Version consolidée au 06 janvier 2010

CHAPITRE I^{er} : DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE

Article 1 - L'imprimerie et la librairie sont libres.

Article 2 (modifié par la loi n°2010-1 du 4 janvier 2010) (extrait) - Le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public.

Est considérée comme journaliste au sens du premier alinéa toute personne qui, exerçant sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, de communication au public en ligne, de communication audiovisuelle ou une ou plusieurs agences de presse, y pratique, à titre régulier et rétribué, le recueil d'informations et leur diffusion au public...

Code du travail : Article L7111-3 (modifié par la loi n°2008-67 du 21 janvier 2008 art.3) -

Est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources.

A Madagascar, comme au Zimbabwe, d'âpres luttes pour le pouvoir

Courant mars 2010, Reporters sans frontières a envoyé une mission d'enquête à Madagascar pour évaluer le rôle qu'ont joué les médias dans la crise de 2009. Mettant à profit ce voyage vers l'Afrique australe, la mission a tenté d'obtenir un visa pour le Zimbabwe, un pays inaccessible à l'organisation depuis plusieurs années. Le pari a réussi. Ce fut l'occasion de

rencontrer enfin ces journalistes indépendants empêchés de travailler par le régime de Robert Mugabe. Madagascar, le Zimbabwe : deux pays très différents, deux situations pour la presse sans beaucoup de points communs, mais une similitude notable : la forte polarisation des médias en raison des âpres luttes pour le pouvoir.

Médias suspendus, rédactions saccagées et incendiées, journalistes arrêtés, reporter tué, la presse malgache a été durement touchée par la crise de 2009. A tel point que la Grande Île a perdu 40 places dans notre classement annuel de la liberté de la presse, une des plus fortes chutes enregistrées l'an passé.

Tout a commencé le 13 décembre 2008, lorsque le président de la République de l'époque, Marc Ravalomanana, a décidé de fermer la chaîne de télévision Viva appartenant à son rival, le jeune Andry Rajoelina, maire d'Antananarivo, la capitale. Une décision malheureuse qui met le feu aux poudres. Andry Rajoelina se crispe, organise la riposte sur sa station de radio, harangue la foule de ses partisans. Le 26 janvier 2009, lorsque celle-ci s'en va dévaliser le grand supermarché Magro appartenant au chef de l'Etat, elle se rend également au siège de la télévision et de la radio nationale pour incendier les lieux. Deux semaines plus tard, le 7 février, le jeune reporter Ando Ratovonirina est tué par balle alors qu'il couvrait la manifestation populaire devant le palais présidentiel d'Ambotsirohitra. Après exactement trois mois, le 17 mars, le Président est contraint de laisser le pouvoir à l'armée, qui elle-même, le remet au maire d'Antananarivo. Trois mois au cours desquels il est arrivé que les journalistes jouent un jeu dangereux. Souvent victimes des événements, ils en ont parfois aussi été les acteurs, en se livrant à une véritable propagande partisane, à la radio, dans les journaux.

De nombreux dérapages

Dans un pays où les médias sont fortement concentrés entre les mains des hommes politiques et des grands opérateurs économiques, et où il n'existe ni instance de régulation ni code de la communication, les dérapages sont nombreux.

La mission a permis de rencontrer la majeure partie des journalistes d'Antananarivo et l'ensemble des rédactions (presse écrite, radio et télévision). Reporters sans frontières s'est également entretenue avec la ministre de la Communication, avec un conseiller spécial du président Andry Rajoelina, plusieurs hauts responsables du secteur des médias, et la communauté internationale.

Parmi toutes ces rencontres, il en est une particulièrement intéressante : ce fameux conseiller spécial, Rolly Mercia, un homme à plusieurs casquettes : journaliste de presse écrite, chroniqueur à la radio, et conseiller spécial du président de la Haute Autorité de Transition (HAT) pour



Rolly Mercia

la politique et la communication. Rolly Mercia a mené un combat acharné contre Marc Ravalomanana à l'antenne de Radio Viva. « Dans l'émission "A vous la parole", j'assassinais le chef de l'Etat et son entourage. Nous n'avons pas cherché midi à 14 heures. Nous analysons les dossiers compromettants pour le pouvoir et adoptions un langage véritablement assassin. Je le reconnais, cela n'avait plus rien à voir avec l'éthique et la déontologie du métier », a-t-il confié à Reporters sans frontières. Cet homme fait aujourd'hui partie de la liste des 109 personnes sanctionnées par l'Union africaine. Il assume, au nom de la politique et de circonstances qu'il qualifie d'« exceptionnelles », son engagement dans une presse de combat.

A Harare, les quotidiens indépendants restent tous suspendus

Au Zimbabwe, le combat est différent. Bâillonnée depuis plusieurs années, la presse indépendante attend patiemment de renaître. La formation, en février 2009, d'un gouvernement d'union nationale auquel participe l'ancienne opposition, mettant ainsi fin à de longues années de règne sans partage de Robert Mugabe et de sa clique, a nourri d'immenses espoirs. Mais sur place, un peu plus d'un an plus tard, nombre de journalistes déchantent.

Ces journalistes, ce sont, par exemple, ceux du *Daily News* ou de *NewsDay*, deux publications quotidiennes qui attendent qu'une licence leur soit accordée pour pouvoir paraître. La plupart sont au chômage depuis la fermeture de leur titre en 2002 ou 2003. Ou sont devenus freelance, c'est-à-dire chômeurs la majeure partie du temps, compte tenu de des conditions de vie régnant à Harare. Certains attendent en gardant espoir. D'autres commencent à se résigner.

Leur destin est entre les mains du Zimbabwe Media Council (ZMC), cet organisme chargé de délivrer les licences aux journaux. Depuis l'an dernier, il promet ces sésames qui ne viennent pas. Après de longues tergiversations et d'âpres négociations entre le ZANU-PF (parti de Robert Mugabe) et le MDC (parti de Morgan Tsvangirai, Premier ministre), les neuf commissaires ont enfin été nommés. Ils ont pour mission de commencer à travailler, de recueillir et d'étudier les demandes formulées par les organes de presse. Le Président et le Premier ministre assurent qu'ils ont les mains libres pour travailler.



L'immeuble de Radio Madagascar Incendié en janvier 2009

Mais rien ne se passe.

Pendant ce temps, c'est toujours *The Herald*, le quotidien d'Etat noyauté par le ZANU-PF, qui domine les kiosques. Et pour cause, les quotidiens indépendants étant tous suspendus. Seuls restent en vente les hebdomadaires. L'espace audiovisuel n'est quant à lui occupé que par la *Zimbabwe Broadcasting Corporation* (ZBC). Il n'existe aucune télévision privée. Les journalistes de la presse d'Etat subissent les pressions de leurs rédacteurs en chef, aux ordres du ministère de l'Information. Leurs confrères des hebdomadaires privés sont régulièrement poursuivis en justice, interpellés ou menacés par des éléments de la police. Bref, tout n'a pas changé au Zimbabwe, et si la situation générale des droits de l'homme s'est quelque peu améliorée, la liberté de la presse a encore du chemin à faire.

Si Madagascar et le Zimbabwe ont un point commun s'agissant de la presse, c'est la polarisation des médias. Ici, vous êtes pro-HAT ou anti-HAT. Là, vous êtes pro-ZANU/PF ou pro-MDC. Rares sont les titres véritablement indépendants et objectifs. Tout se passe comme si la presse avait les pires difficultés à vivre par elle-même, indépendamment des contingences politiques, et en se démarquant d'un environnement général lui-même fortement polarisé.

Ambroise Pierre



Au Zimbabwe, il ne subsiste de la presse indépendante que des hebdomadaires

Stéphane et Hervé otages en Afghanistan : non au silence



Quelque 500 journalistes rassemblés le 9 mars au Trocadéro pour réclamer la libération de Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier

Le grand public connaît depuis le 12 avril les noms des deux membres de l'équipe de France 3 enlevés le 29 décembre 2009 avec leurs trois compagnons afghans, Reza, Ghullam et Satar, alors qu'ils enquêtaient sur la construction d'une route dans la province de Kapisa, en Afghanistan, au nord-est de Kaboul. Jusque-là les identités de Hervé Ghesquière, 47 ans, rédacteur et Stéphane Taponier, 46 ans, cameraman, n'avaient pas été rendues publiques à la demande de leurs familles. Celles-ci ont accepté que France 3 lève le voile, ce qu'elle n'a fait, dans un premier temps, que partiellement puisque la chaîne, en diffusant le 12 avril, au journal du soir, une vidéo de trois minutes tournée par les ravisseurs, a flouté les visages des deux captifs, une décision contestée par la Société des rédacteurs.

Ces visages ont été rendus totalement dès le lendemain aux otages, ce qui a mis fin à une hypocrisie qui devenait insupportable. Stéphane et Hervé, visiblement amaigris et épuisés par leurs cent jours de détention, ont lu des textes, l'un en anglais, l'autre en français. «*Cela fait trois mois que nous sommes otages et les Taliban me demandent de vous envoyer ce message, a dit Hervé Ghesquière. Ils demandent que toutes leurs exigences soient satisfaites, ce qui n'a pas été le cas, selon eux, lorsqu'ils vous les ont formulées. Ce message, a-t-il ajouté, est le dernier à l'attention du gouvernement français.*»

L'Élysée, qui, par la voix de Claude Guéant, son secrétaire général, n'avait pas hésité à mettre en cause le professionnalisme des deux journalistes, ne souhaite visiblement qu'une chose : qu'on parle le moins possible de leur situation, officiellement pour faciliter les négociations avec les ravisseurs. De façon générale, il semble bien que pour la présidence de la République et les ministères concernés, moins on



Stéphane (à gauche) et Hervé ont enfin un visage

parle de l'Afghanistan où sont pourtant engagés quelque 4 000 soldats français, mieux cela vaut.

Faut-il rappeler que nos deux confrères ne sont pas des «chasseurs de scoops» à tout prix, mais des professionnels confirmés, aguerris, envoyés en mission par le service public de la télévision française pour l'émission «Pièces à conviction». Ils n'ont fait que leur métier, pour informer les Français sur une situation qui les concerne au premier chef puisque la France est engagée dans ce conflit. C'est ce qui a été rappelé avec force dans les rassemblements organisés le 28 janvier puis le 9 mars et le 8 avril 2010 à Paris et dans plusieurs autres villes comme Lille, Montpellier, Rennes ou encore Toulouse, pour demander leur libération et celle de leurs accompagnateurs afghans. Les journalistes et les professionnels de l'information, de plus en plus nombreux à y participer, ont écouté les prises de parole de Dominique Gerbaud et de Jean-François Julliard pour Reporters sans frontières, de Yann Fossurier, le président de la Société des journalistes de France 3, d'Élise Lucet, présentatrice de «Pièces à conviction», de plusieurs responsables syndicaux et d'anciens otages comme Philippe Rochot. Tous étaient là pour exprimer leur solidarité avec l'équipe de France 3, la discrétion demandée pour faciliter la libération des otages ne devant pas pour autant

déboucher sur un silence générateur d'oubli et oblitérer l'émotion des familles et de la profession.

D.J.

Un comité de soutien

Des amis des otages ont créé, avec le soutien de Reporters sans frontières, un comité de soutien* et mis en ligne un site Internet pour informer en permanence sur leur sort, lutter contre le silence et l'oubli, mobiliser l'opinion pour leur libération.

Les visiteurs de ce site sont invités à signer un communiqué qui rappelle notamment que «le reportage dans un pays en guerre n'est jamais sans risque.» Le texte poursuit : «Il faut aller au plus près des combattants et des populations civiles pour comprendre les motivations de chaque camp, évaluer les tensions pour restituer la complexité politique et la douleur humaine. C'est la noblesse du journalisme et la garantie d'une information indépendante que de continuer à couvrir des zones de conflits malgré les dangers. C'est le prix de la liberté de la presse, une valeur fondamentale que nous partageons tous. D'autres journalistes d'autres pays sont retenus en otage dans le monde. C'est l'honneur de la profession, des gouvernements et des opinions publiques de tout faire pour les libérer.»

Ce message a déjà été signé par de nombreux professionnels de l'information, parmi lesquels d'anciens otages comme Florence Aubenas, Christian Chesnot, Jean-Paul Kauffmann, Jean-Louis Normandin, Philippe Rochot, et de très nombreux grands reporters, réalisateurs, présentateurs des grandes chaînes de télévision et de radio.

www.liberezles.net

* 14 bis, rue de Juillet 75020 Paris.